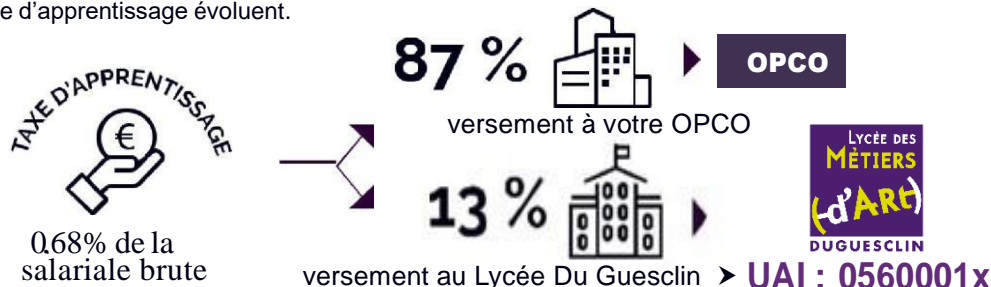


**SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE  
BORDEREAU DE VERSEMENT 2022**

Avec la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, dite «Loi Avenir», le calcul et le versement de la taxe d'apprentissage évoluent.



**CALCUL DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE**

Le Lycée Bertrand Du Guesclin est habilité à recevoir le 13%, solde de la taxe d'apprentissage. Cette année encore, participez au développement de notre école en nous versant DIRECTEMENT le 13%. Ce montant ne peut en aucun cas être versé à un OPCO.

Votre masse salariale brute 2020 : ..... €  
 x 0,68% x 13% = ..... €  
 Montant alloué au Lycée Bertrand Du Guesclin ..... €

Versement possible  
à partir du  
1<sup>er</sup> janvier 2022  
jusqu'au 31 mai  
2022

**COMMENT NOUS VERSER LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?**

Le versement peut se faire par chèque ou virement. Un reçu libératoire vous sera délivré à partir du 31 mai 2022, date limite de versement. Merci de bien vouloir compléter et nous retourner ce bordereau accompagné de votre versement.

RAISON SOCIALE .....  
 SIRET .....  
 ADRESSE POSTAL .....  
 NOM ..... PRÉNOM .....  
 TÉL .....  
 EMAIL .....

**Les informations recueillies via ce bordereau sont nécessaires pour vous délivrer un reçu libératoire.**

**PAR VIREMENT** bordereau à retourner par mail à :  
[gestion.0560001x@ac-rennes.fr](mailto:gestion.0560001x@ac-rennes.fr)  
 IBAN : FR76 1007 1560 0000 0010 0207 480  
 BIC : TRPUFRP1  
 En indiquant dans la référence du virement votre numéro de SIRET + TA 2022

**PAR CHÈQUE** à l'ordre du :  
**Lycée des Métiers d'Arts Bertrand Du Guesclin**  
 À retourner à l'adresse suivante :  
 LYCÉE DES MÉTIERS D'ART BERTRAND DU GUESCLIN  
 50 rue Pierre Allio - BRECH  
 56400 AURAY

Cachet entreprise

Votre contact privilégié :  
**Service intendance – Lycée des Métiers d'Art Bertrand Du Guesclin**  
 Email : [gestion.0560001x@ac-rennes.fr](mailto:gestion.0560001x@ac-rennes.fr)  
 Tél : 02 97 24 06 53